

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Villevieille

Comité syndical du 31 octobre 2025

Procès verbal

Participants : Marie-José Pellet, Christel Martin-Guignery, Bernard Chluda, Roland Laveille, Marc Berthe

Absents : Christian Bourrel, Jérôme Leconte, Benjamin Bouscharain

Secrétaire de séance : Bernard Chluda

AMO : Pierrick Rollandt

Approbation du PV du 23 juin 2025

Ordre du jour :

- Relance de la procédure de DUP du captage du Moulin à Villevieille (délibération)
- Fixation de la contre-valeur au titre de la redevance pour la performance du réseau d'eau potable (délibération)
- Information sur l'avancement du schéma directeur
- Questions diverses

1 – Décisions prises par le président depuis le dernier comité syndical

Date	Décision	Prestataire	Montant HT	Montant TTC
09/10/25	Batterie ordinateur portable	RUBECO	74.33	89.20
22/10/25	Fournitures de bureau	BRUNEAU	311.34	373.61
22/10/25	Affiches A2 DUP Enquête publique	TRIO IMPR	240.00	288.00
06/11/25	Registre enquête publique DUP	SEDI	79.00	94.80

2 – Relance de la procédure de DUP du captage du Moulin à Villevieille

L'AMO du syndicat Pierrick Rollandt rappelle les enjeux et l'avancement de la procédure de DUP. (Voir document de présentation annexé au présent procès-verbal)

Sur la base des éléments présentés, le Comité syndical à l'unanimité :

- Approuve les dossiers réglementaires en vue de la régularisation administrative
- du captage du Moulin à Villevieille ;
- Sollicite les autorisations nécessaires pour la protection du captage du Moulin ;
- Demande la déclaration d'utilité publique du captage ;
- Donne mandat au président pour engager les démarches nécessaires à la régularisation administrative du captage.

3 – Fixation de la contre-valeur au titre de la redevance pour la performance du réseau d'eau potable

Pierrick Rollandt (AMO) rappelle les objectifs de la réforme des redevances versées à l'Agence de l'Eau (Voir document de présentation annexé au présent procès verbal).

Compte tenu de la performance de notre réseau, le montant de la contre-valeur applicable pour 2023 est fixé à 0,043 € par m3 (base délibérée par l'Agence de l'Eau multipliée par le coefficient de modulation).

Le montant de cette contre-valeur est répercuté sur la facture des abonnés.

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- de fixer pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable devant être répercuté sur chaque usager sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube vendu à 0,043 € HT ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4 – information sur l'avancement de schéma directeur

Au cours du printemps, les équipements de sectorisation des réseaux ont été installés (débitmètres, vannes) afin de faciliter les recherches de fuites. Suite à ces travaux qui ont nécessité un certain délai, des investigations qui débutent au mois de novembre, ils permettront d'identifier les secteurs les plus à risque de fuites et d'établir ensuite une programmation des travaux à réaliser sur le réseau et de dégager les priorités.

5– Questions diverses

Echange de courriers entre le syndicat et la Saur relatifs au rendement de notre réseau et au remplacement de l'ensemble des compteurs de la marque ELSTER (Courriers joints à la convocation du 20 octobre 2025)

Le syndicat a adressé au Directeur régional de la Saur, le 6 août dernier, un courrier concernant la comptabilisation des volumes consommés et la dégradation très significative du rendement de notre réseau.

Le mauvais fonctionnement constaté de certains compteurs de marque ELSTER, posés par la Saur (blocage, sous-estimation des consommations), impacte pour une part le rendement du réseau et engendre des pertes financières pour notre syndicat et ses partenaires.

Dans ce courrier, nous avons mis en demeure la Saur de remplacer l'ensemble des compteurs de la marque ELSTER.

La réponse de la Saur nous a été adressée le 1^{er} septembre 2025. Son examen est reporté au prochain Comité.

Pièces jointes : document de présentation projeté lors du Comité

Villevieille, le 21/11/2025

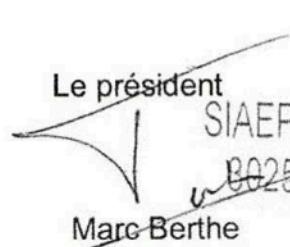
Le secrétaire de séance

Bernard Chluda



Le président

Marc Berthe

SIAEP de VILLEVIEILLE
30250 VILLEVIEILLE